



(Haute-Vienne)
Code Postal : 87300

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 MARS 2026

L'an **deux mil vingt six**

Le : onze mars à **20 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 mars 2026

Étaient présents : M. Jean-Claude BOULLE - Mme Ginette CHAPPET – M. Alain NORMAND – Mme Bénédicte PEYRET MOREAU - M. Joël DECHATRE – Mme Béatrice JAUSSOIN – M. HEGARTY Thomas – Mme Martine CHAPUT

Étaient absents : Mme Jocelyne PORTOLAN – M. Pascal JOLY

A donné pouvoir : Mme Jocelyne PORTOLAN à Mme Bénédicte PEYRET MOREAU

Secrétaire de séance : M. Thomas HEGARTY

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025 : adopté à l'unanimité sans observation

Examen et vote du CFU : adopté à l'unanimité

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent cumulé de 298 923,57 €
 - résultat de clôture de la section d'investissement : excédent cumulé de 8 847,20 €
- Soit un résultat global définitif excédentaire de 307 770,77 €

Affectation des résultats :

98 923,57 € affecté en besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) et 200 000,00 € en excédent de fonctionnement à reporter au crédit du compte 002. Adopté à l'unanimité

Vote des subventions 2026 pour un montant de 5 140 €

Adopté à l'unanimité sauf Mme CHAPPET qui ne prend pas part au vote concernant la subvention aux Fougères d'Or.

Acquisition immeuble :

Monsieur le maire propose l'acquisition d'un immeuble situé au 1 rue des Tilleuls à Saint-Bonnet-de-Bellac, cadastré section A n° 43 d'une superficie de 1a95ca appartenant à Monsieur Nicolas MABIRE et Madame Ophélie PRISER pour un montant de 21 000 euros.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Logement porte de droite au-dessus de la salle polyvalente : installation de la famille COUSSANTIER/LOMBARD depuis le 16 janvier 2026
- Joël DECHATRE : suite à la démolition du transformateur, vérifier si l'emplacement retenu est bien du domaine public communal.

- Martine CHAPUT : M. PAILLER de « la Daugerie » l'informe que la route se dégrade
- Béatrice JAUSSOIN ; les nouveaux poteaux d'éclairage public sont installés très près de la route
- Projet agrivoltaïque « la Graule » société NEOEN : permis de construire accordé avec la condition d'installation d'un exploitant
- Projet agrivoltaïque « Chez Guineau » société BAYWARE : l'enquête publique a débuté le 09 mars 2026
- Permanences au bureau de vote : à déterminer
- Installation du conseil municipal : jeudi 19 mars 2026 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 11 mars deux mil vingt-six à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.